CHRISTEYNS

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)



# LINGE PERFORMANCE API

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION**

| | |
|---|---|
| NOM DU PRODUIT | LINGE PERFORMANCE API |
| CODE DU PRODUIT | 348 |
| DESCRIPTION/EMPLOI | Poudre à lessive |

**FOURNISSEUR**

| | | | |
|---|---|---|---|
| FOURNISSEUR | Christeyns NV | WEBSITE | www.christeyns.com |
| ADRESSE | Afrikalaan 182<br>9000 GENT | E-MAIL | info@christeyns.be |
| TEL | +32 (0)9/ 223 38 71 | | |
| FAX | +32 (0)9/ 233 03 44 | | |

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE**

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

| NOM | NUMÉRO ° CAS | EINECS NR | CONC. | SYMBOLE(S) | PHRASES R |
|---|---|---|---|---|---|
| Alcool(C12-C15) éthoxylée (>5-20EO) | 68131-39-5 | / | <= 5 % | Xn, N | R22, R41, R50 |
| Benzyl alcool | 100-51-6 | 202-859-9 | < 0,05 % | Xn | R20/22 |
| Butylphenyl Methylpropional | 80-54-6 | 201-289-8 | < 0,05 % | Xn | R22, R43 |
| Carbonate de sodium | 497-19-8 | 207-838-8 | <= 15 % | Xi | R36 |
| Disilicate de sodium | 1344-09-8 | 215-687-4 | <= 15 % | Xi | R38, R41 |
| Hexyl cinnamal | 101-86-0 | 202-983-3 | < 0,05 % | Xi | R43 |
| Perborate de sodium, 4 aqua | 10486-00-7 | 234-390-0 | <= 15 % | Xi | R36 |
| Sulfonate de dodécylbenzene, sel sodique | 68411-30-3 | 270-115-0 | <= 5 % | Xn | R22, R38, R41 |

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX: Irritant pour les yeux

## 4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11

INGESTION: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

CONTACT AVEC LES YEUX: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin

INHALATION: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

## 5. LE FEU COMBAT DES MESURES

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S): En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
/

RISQUES SPÉCIAUX: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Combler la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, et puis rincer avec beaucoup d'eau

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Refermer soigneusement les sacs entamés

STOCKAGE: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles

MATIÈRE(S) À ÉVITER: acides forts

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**PROTECTION INDIVIDUELLE**

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante

PROTECTION DES MAINS: Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains. des gants en PVE, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent)

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.
Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

PROTECTION DES YEUX: lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166). Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

MESURES HYGIÉNIQUES: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**INFORMATION GÉNÉRALE**

ETAT PHYSIQUE/FORME: poudre

ODEUR: Parfumée

COULEUR: blanc + points blues

**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT**

PH: 10.8 ± 0.5 ( solution aqueuse de 1 % )

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ): Non applicable

DENSITÉ: 714/855 ± 100 g/l

## 10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Le produit est stable

CONDITIONS À ÉVITER: l'air humide

MATIÈRE(S) À ÉVITER: acides forts

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX
En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

## 11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**SYMPTOMES**

EFFETS AIGU D' INHALATION: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux

EFFETS AIGU DE PEAU: Peut causer des irritations de la peau / dermatites

EFFETS AIGU DES YEUX: irritation des yeux

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE: Peut causer irritation.

## 12.INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

DÉCOMPOSABILITÉ BIOLOGIQUE: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

BIOACCUMULATION: Inconnu

**ECOTOXICITÉ**

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique

## 13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS: Doit être neutralisé avant l'évacuation

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux

## 14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN: /

**Voies terrestres (route/rail: ADR/RID)**

Non soumis à la réglementation ADR/RID

**VOIES MARITIMES (IMDG)**

Non soumis à la réglementation IMDG

## 15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER

Xi - Irritant

PHRASES R — R36 - Irritant pour les yeux.

PHRASES S — S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG**

| | |
|---|---|
| <5% | agents de surface non-ioniques, savon, agents de surface anioniques, agents de blanchiment oxygénés |
| 5-15% | phosphates |
| AUTRE | enzymes, azurants optiques, parfum |

## 16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

**HISTORIQUE**

| | |
|---|---|
| DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE | 6/03/2006 |
| RÉVISION CHAPITRE(S) N° | 15 |
| PHRASES R | R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion. |
| | R22 - Nocif en cas d'ingestion. |
| | R36 - Irritant pour les yeux. |
| | R38 - Irritant pour la peau. |
| | R41 - Risque de lésions oculaires graves. |
| | R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| | R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. |

.